

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

Compte rendu annuel d'activités 2005

Date : 17 janvier 2006

Rédaction : DIREN PACA (D. MEYER)

Compte rendu approuvé le : 9/02/06

1. Présentation du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Provence Alpes Côte d'Azur

Le CSRPN a été nommé par arrêté préfectoral N° 2005-128 en date du 28 avril 2005 qui désigne 25 personnalités issues de la communauté scientifique régionale. La démission de Mme Provansal, le 25/10/2005, actuellement non remplacée, porte ce nombre à 24. Le CSRPN a été installé le 28 juin 2005. Il s'est doté d'un règlement intérieur. La présidence est assurée par M. le Pr. Marcel BARBERO et la vice-présidence par Mme Denise Bellan-Santini.

2. Nombre de réunions

Quatre réunions plénières ont été tenues en 2005. Compte tenu d'une installation en juin 2005, on peut considérer que ce rapport d'activités concerne une demi-année d'exercice.

3. Les ordres du jour

28 Juin 2005 : réunion d'installation

- Allocution de M. le Préfet de Région
- Allocution de M. le Président de Région
- Election du Président du CSRPN
- Projet de Règlement intérieur
- Présentation du programme de travail
- Informations pratiques

7 Juillet 2005

- Approbation du compte rendu de la réunion du 28 juin 2005
- Election du vice Président
- Programme NATURA 2000 :
 - ✓ Présentation générale
 - ✓ Etat d'avancement du réseau en PACA et nouvelles désignations
 - ✓ Etat d'avancement des documents d'objectifs
 - ✓ Calendrier 2^{ème} semestre 2005
 - ✓ Rôle du rapporteur
- Programme ZNIEFF :
 - ✓ Présentation générale
 - ✓ Diffusion / Communication
- **Pour avis** : le document d'objectif (partie inventaires) du site du Valgaudemar – FR 9301506

22 novembre 2005

- Approbation du compte rendu de la réunion du 7 juillet 2005
- Programme NATURA 2000 :
Pour avis : document d'objectifs partiel de la partie Plaine du site « La plaine et le massif des Maures » (N° FR9301622) au titre de la Directive Habitat et du site « Plaine des Maures » (N° FR9310110) au titre de la Directive Oiseaux (partie inventaires / enjeux / objectifs).
- Mise à disposition de documents sur Internet : présentation de l'espace privé CSRPN
- Connaissance et conservation des Chiroptères en PACA
- Programme ZNIEFF : Le plan de communication
- Questions diverses
 - ✓ Réflexion DIREN sur les « biodescripteurs espèces »
 - ✓ Remplacement de Mme M. Provansal, démissionnaire

15 décembre 2005

- Approbation du compte rendu de la réunion du 22 novembre 2005
- Présentation de l'étude Conseil Régional : « Priorités de conservation de la biodiversité en PACA »
- Programme NATURA 2000 :
 - ✓ **Pour avis** : le document d'objectif du site « Rivière et Gorges du Loup- FR 931571 (pSIC)et FR 9312002 (ZPS)
- Le point sur une espèce de la directive : *Gouffeia arenarioides*
- Programme de travail 2006

4. Les membres présents

La liste des membres présents est disponible sur chaque compte rendu. En moyenne, on constate une participation égale ou supérieure aux 2/3, ne posant pas de difficulté de quorum. Parmi les nouveaux membres, il faut signaler une démission (non remplacée à ce jour) et l'absence répétée des représentants de deux nouvelles spécialités pour le conseil : sociologie de l'environnement et paysages.

5. Les personnalités extérieures associées

Sont systématiquement invités : un représentant du Conseil Régional (présence : 4/4), un représentant de l'Agence Régionale pour l'Environnement (présence : 1/4), le représentant de M. le Préfet (présence : 1/4), la DIREN assurant également cette représentation et le secrétariat du CSRPN.

6. Groupes de travail

Lors du dernier CSRPN de l'année, à l'occasion de l'examen du programme de travail 2006, il a été décidé la mise en place de groupes de travail thématiques chargés d'examiner la partie inventaire des DOCOB. Les membres du conseil se sont inscrits dans le ou les groupes de leur choix. Quatre groupes ont été définis : zone méditerranéenne, zone alpine, zones humides/corridors fluviaux, zone littorale. Le premier groupe se réunira en 2006.

7. Synthèse des sujets traités (voir détail des ordres du jour)

Fonctionnement du CSRPN : installation, élection président et vice-président, règlement intérieur, programmes de travail, organisation de transmission de documents

Programme NATURA 2000 :

- Les DOCOB sont présentés pour avis : 3 DOCOB examinés en 2005.
- Organisation du travail du CSRPN, rôle du rapporteur
- Autres éléments d'information nécessaires au suivi général du programme : rappel des textes, état d'avancement, calendrier

Programme ZNIEFF : présentation générale, informations sur la diffusion, le plan de communication

Approfondissements thématiques :

- Echanges de connaissance sur une espèce ou un groupe : Chiroptères, Gouffeia arenarioides
- Informations sur projet ou étude en cours : « approche des descripteurs de la biodiversité en PACA », « priorités de conservation de la biodiversité en PACA »

8. Diffusion des documents de travail

Le compte rendu liste systématiquement les documents diffusés avant la séance, pendant la séance, ou avec le compte rendu. Dans la mesure du possible, la transmission électronique est privilégiée (convocations, compte-rendus). Fin 2005, un espace sécurisé a été créé sur le site Internet de la DIREN PACA. Il permet à la majorité des membres du Conseil de visualiser et de télécharger les documents préparatoires ainsi que les documents présentés en séance. Cette organisation a permis notamment la mise à disposition de l'ensemble des documents concernant les DOCOB étudiés (auparavant seule une synthèse était fournie en lien avec les contraintes et les coûts de reproduction), que chacun consulte en fonction de son intérêt.

9. Les avis rendus par le CSRPN

En 2005, le CSRPN a rendu trois avis portant sur les documents d'objectifs présentés. Ils sont joints en annexe.

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA		
AVIS N° 2005 - 1		
Date : 7/07/05	Objet : Document d’objectifs du site NATURA 2000 VALGAUDEMAR (N° FR 93 01506), partie inventaires, enjeux et objectifs	Vote : unanimité

Le CSRPN réuni le 07 juillet 2005, a étudié le dossier : **Document d’objectifs du site NATURA 2000 VALGAUDEMAR (N° FR 93 01506), partie inventaires, enjeux et objectifs**

Présenté par : le Parc National des Ecrins, opérateur du site.

Synthèse des débats :

Les remarques formulées par le comité sur le travail réalisé sur la partie objectifs du DOCOB par l’opérateur sont les suivantes :

- . Nécessité de rajouter l’habitat 8150 (éboulis médio-européens calcaires) en complément de l’habitat 8120 (comme suite à la demande du MNHN).
- . Concernant la problématique paysages, nécessité de mieux prendre en compte les prés de fauche et les alpages.
- . Concernant la problématique chasse, le comité souhaite que cette partie soit plus développée : nombre d’animaux chassés, nombre de chasseurs ...
- . Le DOCOB devra être complété par un tableau croisé permettant de faire un lien entre les habitats identifiés et les espèces et de distinguer les habitats d’espèces pour celles qui ne sont pas référencées dans les habitats.
- . Un tableau synthétique et synoptique devra présenter les différents statuts de protection (communautaire, liste nationale et régionale, liste rouge ...)
- . Concernant les acteurs et la gestion du site, la présentation actuelle du DOCOB ne permet pas de comprendre les problèmes de gestion qui se posent sur le site : pourquoi une fermeture des milieux ? Quels sont les acteurs ? Ces points devront être développés tout comme la partie socio-économique, même si les mesures de gestion ont déjà été validées par le comité de pilotage.
- . Concernant la cartographie, s’il y a demande d’extension du site, devront être ajoutés le sonneur au ventre jaune et l’écrevisse à patte blanche, ces 2 espèces étant présentes en périphérie du site, ainsi que les prairies de fauche.
- . Le comité regrette que les fiches habitats ne soient pas plus détaillées ce qui risque, à terme, de poser des problèmes en terme de suivi scientifique et d’évaluation de la mise en œuvre du DOCOB par rapport à la situation initiale de chaque habitat.
- . Le comité regrette la qualité moyenne des documents cartographiques réalisés par le CBNA. Les cartes 2 et 3 sont à supprimer. Une cartographie de répartition actuelle et réelle des espèces devra être réalisée.

Avis : le Conseil, compte tenu des remarques précédentes, propose de ne valider cette partie du DOCOB qu’après leur prise en compte par l’opérateur et modification du DOCOB. Les membres du comité mandatent M. BARBERO, Président du comité et rapporteur du site, pour valider le document final.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2005 - 2

Date : 22/11/05	Objet : document d'objectifs partiel de la partie Plaine du site « La plaine et le massif des Maures » (N° FR9301622) au titre de la Directive Habitat et du site « Plaine des Maures » (N° FR9310110) au titre de la Directive Oiseaux	Vote : unanimité
--------------------	---	---------------------

Le CSRPN réuni le 22 novembre 2005, a étudié le dossier : Document d'objectifs (partie inventaires, enjeux et objectifs) de la partie Plaine du site « La plaine et le massif des Maures » (N° FR9301622) au titre de la Directive Habitat et du site « Plaine des Maures » (N° FR9310110) au titre de la Directive Oiseaux

Présenté par : l'Office National des Forêts, agence départementale du Var, opérateur du site.

Synthèse des débats :

Les remarques formulées par le comité sur le travail réalisé sur la partie objectifs du DOCOB par l'opérateur sont les suivantes :

1. L'habitat pelouse à hélianthes à gouttes (non communautaire) sur le site de la plaine des Maures doit être considéré comme un habitat d'espèce pour la tortue d'Hermann
2. Concernant l'habitat 4030 (landes sèche à Callune), les membres du comité précisent que cet habitat n'est pas toujours « sec » du fait d'influences atlantiques possibles et que le libellé imposé par les nomenclatures liées aux codes EUR15 n'est pas toujours adapté au terrain.
3. Concernant le calcul des surfaces de l'habitat 3170 (mares et ruisselets temporaires), l'ONF précise aux membres du comité que cette surface a été calculée de manière théorique à partir du linéaire des ruisselets et de la surface des mares.
4. Concernant le chêne liège, celui-ci est fréquemment associé à du maquis plus ou moins haut. Pour que cette association soit rattachée à l'habitat d'intérêt communautaire 9330 (forêt à quercus suber), il est précisé que la proportion de chênes lièges en terme surfacique doit être d'au moins 25 à 30 %.
5. Concernant l'habitat 9320 (forêt à Oléastre), les membres du comité précisent que le terme « forêt », bien qu'étant le terme officiel de la nomenclature, peut être inadapté aux formations végétales rencontrées. Cependant, pour des raisons juridiques, ce terme est maintenu.
6. Concernant le nombre de pointages floristiques avec données associées dans un fichier, les membres soulignent la qualité de cette méthode, d'autant que les pointages sont relativement récents (moins de 10 ans). Inversement, certains membres précisent qu'il peut être intéressant de disposer de données beaucoup plus anciennes pour analyser l'évolution d'une espèce ou d'un habitat. Ceci pose le problème de la mise à jour des données et de leur suivi à plus ou moins long terme.
7. Les membres du comité précisent que les modifications suivantes devront être apportées au DOCOB :
 - ✓ Devra être ajouté l'habitat 3260 (rivières des étages planitaire à montagnard), celui-ci étant un habitat de l'espèce « blageon »
 - ✓ Devront être ajoutés 2 insectes xylophages qui, bien que non inscrits dans la liste des espèces de la directive habitat, ont une valeur patrimoniale importante sur le site : « amorphocephalus coronatus » et « macrotoma myardi »
 - ✓ Devra être supprimée l'espèce « couleuvre verte et jaune », les membres du comité précisant que cette espèce n'est pas présente sur la plaine des Maures.
 - ✓ Page 7 de la note de synthèse, le terme « dans l'enrichissement biologique et paysager » devra être remplacé par « en parallèle à l'enrichissement biologique et paysager »

En conclusion, les membres du comité soulignent à l'unanimité la qualité du travail réalisé et félicitent l'opérateur, notamment par rapport aux divers documents et cartes produits pour l'élaboration de cette première partie du DOCOB qui permettront d'avoir une connaissance plus fine de ce territoire soumis à de multiples enjeux.

Décision du CSRPN (Avis N° 2005-2) : le Conseil, compte tenu des remarques précédentes, propose de valider cette partie du DOCOB des sites FR9301622 et FR9310110, sous réserve de la prise en compte par l'opérateur des remarques formulées, notamment le point 7. Les membres du comité mandatent M. BARBERO, Président du comité et rapporteur du site, pour valider le document final.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA		
AVIS N° 2005 - 3		
Date : 15/12/05	Objet : Document d’objectifs du site « Rivière et gorges du Loup » (N° FR9301571) au titre de la Directive Habitat et au titre de la Directive Oiseaux (site « Préalpes de Grasse » N° FR9312002)	Vote : unanimité

Le CSRPN réuni le 15 décembre 2005, a étudié le dossier : Document d’objectifs (partie inventaires, enjeux, objectifs, mesures de gestion) du site cité en objet.

Présenté par : l’Office National des Forêts, agence départementale des Alpes Maritimes, opérateur du site.

Synthèse des débats :

Les remarques formulées par le comité sur le travail réalisé sur le contenu du DOCOB par l’opérateur sont les suivantes :

1. Le faciès à charme devra être ajouté dans la liste des habitats
2. La description des étages bioclimatiques devra être complétée par un étage thermoméditerranéen
3. Les membres du comité précisent qu’il n’y a pas de corrélation entre étages de végétation et séries de végétation. La page 3 du document de synthèse devra être corrigée
4. Le terme « Série méditerranéenne du chêne pubescent » (page 3 du document de synthèse) devra être remplacé par « Série mésoméditerranéenne du chêne pubescent »
5. L’habitat 92 A0 devra être complété par le faciès à charme
6. Concernant « Tandonia sp » du groupe des mollusques, il devra être précisé que l’espèce n’est pas encore décrite (page 17 du document de synthèse)
7. Le DOCOB devra mieux intégrer les habitats d’espèces qui devront être précisément identifiés (exemple de la sapinière considérée comme habitat d’espèce).
8. Le tableau synthétique des habitats devra être complété par les indicateurs de représentativité et d’état de conservation, ceci afin de faciliter la mise à jour du FSD par la DIREN.

En conclusion, les membres du comité soulignent à l’unanimité la qualité du travail réalisé et félicitent l’opérateur, notamment par rapport aux divers documents et cartes produits pour l’élaboration du DOCOB. M. ALZIAR, rapporteur scientifique pour ce site, confirme la qualité du travail et des documents produits.

Avis : le Conseil, compte tenu des remarques précédentes, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve de leur prise en compte par l’opérateur et modification du DOCOB. Les membres du comité mandatent M. BARBERO et M. ALZIAR pour valider le document final.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé